



IR CONCEPT
Aménagement, Environnement, Urbanisme
Immeuble "33 Street" – 33 Route de Chevennes
74960 Cran-Gevrier
Tél 04.50.52.81.43 fax 04.50.52.47.76
Email irconcept@irconcept.fr

CONFORT

Révision du POS en Plan Local
d'Urbanisme

Réunion de consultation des PPA
avant arrêt

03 juillet 2014

| | | |
|----------------------|-------------------|--|
| <u>Assistaient :</u> | M. JERDELET | Maire |
| | M. DA SILVA | Adjoint |
| | M. CASTIGLIA | Adjoint |
| | Mme PILLARD | Conseillère Municipale |
| | Mme POLTANI | Conseillère Municipale |
| | Mme POCHET | Conseillère Municipale |
| | Mme FAGES | Secrétaire de Mairie |
| | M. MARICHY | DDT 01 – adjoint au chef d'antenne |
| | Mme LAFAURE | Chambre d'Agriculture – chargée de mission |
| | M. BRUNEEL | PNR du Haut-Jura – directeur adjoint |
| | Mme BALBINOT | CCPB - chargée de mission |
| | M. PRIOUX | IR CONCEPT |
| <u>Excusés :</u> | M. MOLLON | Conseiller Municipal CONFORT |
| | M. BRAQUILANGES | Général de corps d'armée |
| | Chef d'Unité | DREAL |
| | Mme GONCKELBERGER | Conseil Régional |
| | Mme EYMARD | ARS |
| | M. FLEURET | RTE |
| | M. SCHIKER | SIVU Valserine Credo |
| | M. VUAILLAT | Mairie de CHEZERY-FORENS |

Objet de la réunion : Présentation du Projet avant arrêt aux Personnes Publiques Associées

1. Rapport de Présentation

Diagnostic agriculture :

M. le maire signale qu'un apiculteur est présent sur la commune, mais sans avoir de précisions sur le nombre de ruches ou leur localisation sur la commune.

Mme LAFAURE demande que la carte de synthèse de l'agriculture présentée par M. PRIOUX dans le ppt apparaisse également dans le diagnostic. Concernant les cartes transmises par la chambre d'agriculture, aux pages 100 et 101 du diagnostic (les cartes datant de 2009), Mme LAFAURE transmettra les fichiers informatiques (aux formats dwg/dxf) à M. PRIOUX afin de rendre les cartes plus lisibles graphiquement.

Diagnostic habitat :

Mme BALBINOT rappelle que le SCOT demandé aux PLU, au stade du diagnostic, d'établir un état des lieux des types d'habitat déjà présents sur le territoire en nombre de logements selon les typologies : collectif, intermédiaire et individuel.

Pour le PLU de CONFORT, cet état des lieux n'ayant été réalisé que pour les logements individuels, la CCPB enverra un courrier à la commune afin qu'elle s'engage, par délibération, à mener cet inventaire complet avant fin 2014.

Travail sur les Secteurs de Taille Et de Capacité Limitée (STECAL) :

Mme BALBINOT et Mme LAFAURE indiquent que le tableau présenté dans la partie justifications du Rapport de Présentation, tableau qui établit des zooms sur les secteurs Ah et Nh, comporte des indications sur des surfaces encore constructibles qu'il convient de supprimer. M. PRIOUX supprimera cette référence.

2. Règlement/zonage

Zone A :

Mme LAFAURE souhaite que la zone Nt, correspondante au chalet de Varambon, soit zonée en At. En effet, au-delà de sa vocation de gîte d'étape, le chalet accueille également le logement de fonction du berger. Les élus décident de transformer la zone Nt en zone At (tant au règlement qu'au plan de zonage), avec des règles équivalentes.

Mme LAFAURE demande que, dans le secteur Ap (secteur agricole pour préserver les alpages) :

- à l'article 1, ne soient interdites que les constructions
- à l'article 2, soient autorisés les constructions et équipements (sous conditions d'être) nécessaires à l'activité pastorale (chalets et abris de bergers).

Les élus valident ces propositions.

Zone N :

M. MARICHY demande que la zone N correspondant à la zone NATURA 2000 soit classée en zone Ns (pour Naturelle stricte) afin d'être plus facilement identifiable sur le plan de zonage. Ainsi, l'actuelle zone Ns (pour Naturelle domaine skiable) est rebaptisée zone NI pour zone Naturelle de loisirs.

Les élus valident ces propositions.

Espaces Boisés Classés (EBC) :

Au regard de la difficulté de mise en œuvre des dispositions liées aux EBC sur les espaces forestiers de CONFORT (exemple : obligation de déclarations préalables pour toutes coupes ou abattages d'arbres), et du fait qu'il n'y ait pas d'arbres identitaires à préserver davantage que d'autres, les élus décident de supprimer les Espaces Boisés Classés du règlement et du zonage.

3. Calendrier

3.1. Rétro-Planning

10 juillet 2014 : le Conseil Municipal de CONFORT arrête le projet de PLU.

Suite à l'arrêt du PLU, le calendrier du processus administratif envisagé est le suivant :

- **16 juillet 2014** : l'ensemble des PPA reçoivent le dossier de PLU arrêté. A partir de la date de réception, ils ont 3 mois pour émettre un avis sur le dossier.
- **Fin octobre 2014** : la commune reçoit l'ensemble des avis des PPA et saisit le Tribunal Administratif pour la nomination d'un Commissaire-Enquêteur (cette saisine peut se faire avant également).
- **Début novembre – début décembre 2014** : Enquête Publique. Un résumé non technique du PLU doit être intégré au dossier d'enquête publique. Le PowerPoint de présentation réalisé à l'occasion de la réunion d'aujourd'hui pourra faire office de résumé non technique.
- **Décembre 2014** : le Commissaire-Enquêteur a un mois pour rédiger son rapport
- **Mi-janvier 2015** : réunion de travail entre les élus, les PPA et IR CONCEPT pour analyser l'avis des PPA et le rapport du Commissaire-Enquêteur afin de modifier le dossier PLU avant l'approbation.
- **Mi-février 2015** : approbation du PLU en Conseil Municipal

3.2. Suites à donner :

La commune transmet à IR CONCEPT, afin de finaliser le bilan de la concertation :

- Une photo de l'affichage concernant la réunion publique du 03 juillet 2014
- La synthèse des remarques inscrites dans le registre de concertation

Mme LAFAURE transmet à IR CONCEPT :

Les fichiers correspondant aux cartes du diagnostic agricole au format dxf ou dwg.

M. MARICHY transmet à la commune :

- Un modèle de délibération pour l'arrêt du PLU,
- La liste des PPA à qui transmettre le dossier (et sous quel format) après l'arrêt

